

FÉDÉRATION NATIONALE ENCADREMENT MINES



Affiliée à la Confédération Française de l'Encadrement CGC

C.A. CANSSM du 06/02/2020

Le 06/02/2020

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la CFE-CGC.

En préambule et avant toute analyse sur cette réforme très largement décriée et sur laquelle je reviendrai ultérieurement, permettez-moi tout d'abord de faire un léger rappel concernant la spécificité de notre Régime Minier.

- Notre régime de base (Caisse Autonome Nationale des Mines) est un régime <u>solidaire</u>
 - De l'ouvrier, à l'ingénieur, pour un même nombre de trimestres : même niveau de pension.
 - De 55ans à 60 ans cotisations sans production de trimestres (2eme solidarité)
 - Les agents du fond : Age de départ à la retraite 50 ans (obligatoire et sans reprise d'emploi possible). Est concerné l'ensemble des catégories professionnelles sauf les ingénieurs (cadres supérieurs qui sont tenus de quitter l'entreprise à 60 ans. (Obligatoire)
 - Les agents des activités Jour (Lavoir, cokerie, centrales etc...) sont tenus de prendre leur retraite selon des règles précises entre 55 et 62 ans)
 - Possibilité maximale réglementaire de trimestres cotisés :148t

De fait une pension de base très SOLIDAIRE d'où l'intérêt que nous portons à la RETRAITE COMPLÉMENTAIRE AGIRC pour laquelle nous avons cotisé à 22% sur les salaires supérieurs au plafond de la sécu.

C'est notre retraite AGIRC qui nous assure un niveau de pension en adéquation avec notre carrière.

- Je suis surpris que les 17 Millions de retraités dont 14 Millions AGIRC ARRCO ne seraient, dit-on, pas concernés par cette réforme systémique. Je suis surpris que personne ne se soit interrogé sur le devenir de nos régimes, sur le paiement de nos pensions et de leur évolution dès lors que ces caisses ne seraient plus alimentées ?
 - Plus globalement j'ai bien noté que le principe de cette réforme, c'était l'universalité.

Je pense que l'on a oublié que l'ensemble de nos régimes de retraites dans ce pays était régi selon le principe d'une entraide inter professionnelle et intergénérationnelle!

On n'a rien inventé en matière de solidarité sauf que nous nous devons avec cette future réforme d'être :

- SOLIDAIRE vis-à-vis des agents des fonctions Publiques qui bien que n'ayant jamais cotisé à l'AGIRC ARRCO (22% et 8%) ont pu bénéficier de retraites au moins aussi correctes que les nôtres.
- SOLIDAIRE vis-à-vis des Indépendants, des Agriculteurs qui n'ayant pu dégager de salaires corrects, se retrouvent avec peu de cotisations et par voie de conséquence des niveaux de retraite parfois indigentes. Nous sommes surpris de constater que personne ne s'est posé la question du patrimoine. Pour info, un petit céréalier c'est au minimum 100 Hectares!
- SOLIDAIRE vis-à-vis des accidentés de la vie. Une réforme pour nous faire payer entre nous et par SOLIDARITÉ les conséquences Sociales de la politique Mondialiste de nos Gouvernants qui n'est de fait qu'un nouvel esclavagisme avec sa loi du moins disant Social, (Bas salaires- Délocalisation- Carrières disloquées Temps partiel- Femmes sous payées- Chômage etc.). N'oublions pas les conséquences sociétales de ces choix (familles éclatées etc.)

En clair, notre SOLIDARITÉ va permettre à l'ÉTAT de se dédouaner et de faire porter au seul SALARIAT (actifs et retraités) cette déshérence sociale consécutive aux choix économiques et Financiers des Dirigeants.

Nous n'omettrons pas de parler du **Patronat**, puisque ce niveau partagé de cotisation sur Salaire n'est en fait qu'une vue de l'esprit n'ayant pour seul objet que de justifier de sa place de gestionnaire dans l'édifice social.

Il y a **un point** avant cette réforme **qui engageait la SEULE responsabilité du patronat** : Les ATMP, la Réparation mais aussi la prévention. 13 Milliards selon mes sources, assis sur le Fond Vieillesse.

Quid demain de cette responsabilité ? Quid des CARSAT et de l'INRS ?

Il nous semble que cette réforme mal ficelée et dénigrée même par le Conseil d'État (Un texte dont la sécurité juridique n'est pas garantie, des projections Financières lacunaires ! etc.) n'a **qu'un unique but :**

- Faire main basse sur l'ensemble des dispositifs de retraites et sur leur alimentation.
- > Déposséder les Français et leurs représentants de la gestion du risque retraite.

Cette volonté d'étatiser et de remettre en cause l'existant, draine des confusions et des pertes de droits, des incohérences, des reculs pour les futurs Retraités comme pour ceux qui sont en retraite. La « cogestion » sera un leurre qui se traduira au travers des **29 ordonnances et des décrets d'application.**

Force-nous est donc de relever les désaccords suivants :

- Faire main basse sur l'ensemble des ressources des divers régimes y compris l'AGIRC et l'ARCCO.
- Assécher les régimes complémentaires.
 - Au-delà de 120 000€ les salariés qui cotisaient à l'AGIRC vont dorénavant avoir plus de salaire Net et iront alimenter l'impôt à la source.
 - *Une Perte de 3 milliards par an de cotisations solidaires.* (Sur l'ensemble de l'exercice : 70 Md de pertes)
 - Article 61 : L'affiliation des personnes nées à compter de 1975 à un régime de retraite complémentaire n'est donc plus nécessaire. Tous les salariés agées de 45 Ans ne cotiseront plus à l'AGIRC/ARRCO.
- Organiser la baisse du niveau des pensions.
 - La transcription en points des droits, va bien permettre en fonction des critères d'équilibre c.-à-d., cotisations rentrées et retraites à payer de jouer sur le niveau des pensions. Le système est simple : Soit les actifs achètent plus cher leurs points, soit les retraités se voient impactés par une valeur de

point flottante. Le montant de pension auquel vous donne droit chaque euro de cotisation, fluctuera en fonction du rapport entre le nombre de retraités et le nombre de cotisants.

La solidarité sera payée non pas par l'Etat mais uniquement par les retraités et salariés.

Car si la valeur d'achat à la mise en place du système sera égale à la valeur de service, il va sans dire mais mieux en le rappelant qu'ensuite cette valeur sera flottante. C'est le fameux équilibre du système.

- Une réforme pour **Avaliser** les conséquences sociales de la politique Mondialiste de nos gouvernants.
- L'Article 20 officialise un REGIME UNIVERSEL A LA CARTE
- **Recours à 29 ordonnances** dont on ignore la portée! (Et les décrets d'application).
- Un seul Conseil Central décidera de tout, les travailleurs perdent la main.

Voilà Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Président ce que nous inspire cette réforme que la CFE.CGC condamne avec la plus forte fermeté. Cette réforme est un piège pour l'ensemble du salariat Français. Une duperie que nous condamnons. Une malveillance de plus.